



Novembre

La lettre des professionnels de l'AHB - 2021

La valorisation professionnelle par la formation

Dans le cadre du plan de relance, la FEHAP a obtenu des financements supplémentaires à hauteur de 74 millions d'euros. À ce titre, l'AHB a bénéficié de fonds exceptionnels afin de permettre à des salariés de bénéficier du dispositif Pro A.

Dispositif pro A, c'est quoi ?

Un dispositif qui permet la reconversion ou la promotion par alternance et qui a pour objet de permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation ou par des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience mentionnées à l'article L. 6313-5.

Grâce à ces fonds et suite au recensement « Aide-Soignant » et « Accompagnant Éducatif et Social » effectué en avril 2021 par le service formation, **4 candidats ont été sélectionnés pour intégrer la formation d'aide-soignant en septembre 2021** travaillant à l'unité Gauguin, au CCSRA L'Avancée, à la MAS Ker Arthur et à la MAS Ker Dihun.

Ces formations bénéficient d'une prise en charge des coûts pédagogiques, rémunération et frais annexes.

D'autre part, parmi les personnes qui ont manifesté de l'intérêt pour ces formations, 5 autres personnes ont été retenues pour un contrat d'apprentissage : 2 salariés exerçant à la MAS Le Village de Persivien et à la MAS Le Petit Clos ont intégré **la formation « Accompagnant Éducatif et Social » qui a débutée en septembre dernier.**

3 salariés travaillant actuellement au Service Henri Garnier, à l'UMD Christian

Codorniou et à la MAS Ker Arthur débiteront **la formation « Aide-Soignant » à compter en janvier 2022.**

L'AHB aura atteint le seuil de 12 salariés en apprentissage depuis le 1^{er} janvier 2020 et étendu l'apprentissage aux services transversaux en accueillant une apprentie au service comptable et au service des Ressources Humaines.

FOCUS : Maître d'apprentissage et Tuteur

Pour que l'alternance des périodes passées en organisme de formation et celles en entreprise se déroule bien et que le bénéficiaire acquiert les savoirs et savoir-faire, il bénéficie d'un double suivi. Un suivi par un référent au sein de l'organisme de formation et un suivi par un tuteur en entreprise. Ce dernier veille à l'intégration du bénéficiaire dans la structure et à l'acquisition des savoir-faire par l'exécution des missions qui lui sont confiées.

Dans le cas du contrat d'apprentissage, nous parlons de maître d'apprentissage plutôt que de tuteur.

Le tuteur/maître d'apprentissage a pour missions d'accueillir, d'aider, d'informer et de guider le bénéficiaire du contrat. Il veille au respect de l'emploi du temps de l'alternant, organise l'activité de l'alternant dans l'entreprise contribue à l'acquisition des savoir-faire professionnels, assure la liaison

avec l'organisme de formation, formalise le suivi personnalisé du bénéficiaire dans un document (cahier de suivi, par exemple) et participe à l'évaluation du suivi de la formation. Les missions sont formalisées et doivent pouvoir être présentés en cas de contrôle par les agents de l'État.

À ce jour, L'AHB compte 15 salariés maîtres d'apprentissage répartis sur l'ensemble de ses établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Pour cet accompagnement, le maître d'apprentissage est rémunéré 70€ bruts par mois complet et par salarié encadré (dans la limite de 2).

Merci à ceux qui se sont déjà engagés dans cette démarche.

L'Éducation Thérapeutique du Patient à l'AHB

Dans le cadre d'une Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) mise en place en 2019, un projet de programme d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) sur la Schizophrénie a été construit par les professionnels du groupe.

S'appuyant sur les diverses expériences d'éducation à la santé déjà en place au sein de différentes unités et structures ainsi que sur la formation suivie par 3 professionnels de l'AHB au CHU de Clermont-Ferrand, une réflexion pluriprofessionnelle a été menée au travers de groupes de travail sur les différentes thématiques du programme « Schiz'éduc ».

Ainsi, le programme se construit autour de 3 parties : la maladie, les trai-

tements et l'autonomie au quotidien. Cette dernière partie développe les thématiques de : l'alimentation, les activités physiques et sportives, les addictions, la vie sociale et la vie affective et sexuelle. Une expérimentation auprès des patients du plateau de RPS et des 3 HJA est en cours depuis début 2021 afin de finaliser et de valider le programme. S'en suivra une demande d'autorisation à l'Agence Régionale de Santé afin de valider et de valoriser cet outil indispensable dans le processus d'autonomisation des patients/usagers.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à Anne LE BUHAN, coordinatrice de la Réhabilitation Psychosociale (RPS) au 02.96.57.11.08.

Risque infectieux : prévenir, protéger, gérer



La semaine de la sécurité des patients (SSP) promet chaque année depuis 12 ans un objectif fort : inter-

terpeler l'ensemble des publics sur les enjeux de la sécurité des soins et favoriser un dialogue entre usagers et professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux. En 2021, la SSP a lieu du 22 au 26 novembre sur le thème « Risque infectieux : prévenir, protéger, gérer ».

Concrètement, la SSP se traduit par

la tenue de sessions d'information, d'opérations de communication, d'expositions.

Ainsi, le thème général de l'édition 2021 permettra aux équipes de professionnels, d'associations ou de décideurs locaux de mettre l'accent sur les axes suivants :

- la gestion de la crise sanitaire
- le respect d'une bonne hygiène des mains et des gestes barrières
- la promotion de l'identitovigilance

Le programme des actions a été diffusé par mail. Vous pouvez également vous rapprocher de la Direction Qualité, Sécurité et Gestion des Risques.

Mangez bougez !!!

Dans le cadre de la 2^{ème} édition de la Semaine Nationale de la Dénutrition qui aura lieu du 12 au 20 novembre 2021, le CLAN a souhaité initier des actions de sensibilisation à destination des patients/usagers/résidents mais aussi des professionnels.

Un groupe de travail s'est réuni et proposera un **atelier de sensibilisation** pour les patients/usagers/résidents sur le « **manger sain** » avec notamment l'apport de conseils diététiques par Céline VIGNAU, diététicienne ainsi qu'un **atelier de présentation des activités physiques et sportives**, activités nécessaires et complémentaires au bon équilibre alimentaire et nutritionnel, animé par l'équipe du gymnase et de l'ergothérapie. **Ces ateliers se dérouleront au gymnase du CH de Plouguernevel le**

jeudi 18 Novembre de 14h à 16h30, dans le respect des mesures barrières.

D'autre part, un quizz ludique de sensibilisation sur les questions d'alimentation et de nutrition sera envoyé via les bulletins de salaire en novembre. Il pourra être source d'échanges entre collègues ou au sein des familles.

Merci aux responsables des établissements/services/unités de soins de promouvoir la participation des patients/usagers/résidents à ce temps du 18 Novembre.

Pour toute question, contactez Martial TALMON, Cadre Supérieur de Santé, au 02.96.57.10.13 ou par mail : m.talmon@ahbretagne.com.

Agenda

- 01/11 Moi(s) sans tabac
- 03/11 Exposition « Nos lieux communs »
- 30/11 à l'Espace Kénééré de Pontivy
- 12/11 Semaine Nationale de la Dénutrition
- 15/11 Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail
- 18/11 Rencontre de la communauté médicale
- 18/11 Comité de Lutte contre la Douleur
- 22/11 Semaine de la Sécurité des Patients
- 25/11 Comité Social et Économique

Ailleurs

La santé, son cheval de bataille



Vice-Président au Conseil d'Administration (CA) de l'AHB, Jean-Pierre HÉMON est depuis plus de 50 ans investi en matière de santé dans le territoire Centre Breton.

Visiteur médical de métier, Jean-Pierre HÉMON sera conseiller municipal à Plévin et participera au fondement de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB). En 1992, à la création du Pays Centre Ouest Bretagne (Pays COB), il est appelé à mettre ses compétences en matière de santé, au service du territoire. C'est en 2002, qu'il sera chargé de la santé au sein du pays, au Conseil de Développement.

Entre-temps, il présidera le CA de l'ESAT de Glomel avant la fusion avec l'AHB en 2014. C'est tout naturellement qu'il occupe depuis la Vice-Présidence au CA de l'Association. Il participera aussi à la bagarre pour sauver l'hôpital de Carhaix et lancera la mise en place des Contrats Locaux de Santé (CLS).

Jean-Pierre HÉMON fait de la santé en Centre Bretagne son cheval de bataille quotidien. Alors, en toute logique, **il vient de se voir élever au rang de Chevalier de l'Ordre National du Mérite**, la plus haute distinction après la Légion d'Honneur. Sa médaille lui a été remise par Richard FER-RAND, Président de l'Assemblée Nationale.

Félicitations à lui.